

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2006 À NIEUL-SUR-MER

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Jean-François DOUARD, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DÉNIER, Vice-présidents

M. Yves AUDOUX, Mme Dominique AUGRAS, M. Alain BUCHERIE, Mme Colette CHAIGNEAU, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Jack DILLENBOURG, Mme Sylviane DULIOUST MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Mmes Brigitte GRAUX, Josseline GUITTON, Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Jacques LEGET, Daniel MATIFAS, Marc NÉDÉLEC, Mme Brigitte PEUDUPIN, MM. Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, MM. Jacques SUSSET, Denis THIBAudeau, Michel VEYSSIÈRE, Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers

Date de publication :
3/11/06

Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE, M. Jacques GIARD procuration à M. Didier GOBINET, M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Bernard ROUX, M. Pierre GARNIER procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Alain BUCHERIE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Patrick BOUYER procuration à M. Denis THIBAudeau, M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Philippe CHASTENET, M. Mario COUTURIER procuration à M. Jack PROUST, M. Rémy DROUARD, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Sylviane DULIOUST, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Aimé GLOUX, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Gérard GUÉDON, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Claude KARTES, M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Stéphane LEROY, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Henri MOULINIER procuration à M. Abdel Nasser ZERARGA, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Yvon NEVEUX, M. Marc PARNAUDEAU procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Cédric SUIRE, M. Jean-François VATRÉ, M. Stéphane VILLAIN, Conseillers,

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GOUSSEAU

Date de convocation :	20 OCTOBRE 2006	
Nombre de membres en exercice :	88	Bulletins litigieux : 0
Nombre de membres présents :	46	Abstentions : 0
Nombre de membres ayant donné procuration :	15	Suffrages exprimés : 61
Nombre de votants :	61	Pour l'adoption : 61
		Contre l'adoption : 0

N° 11

Titre / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Monsieur DILLENBOURG expose qu'au vu des enjeux de l'élaboration, pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de son schéma de cohérence territoriale tels que présentés dans le rapport, cette élaboration requiert des compétences spécifiques : d'une part, en matière de diagnostic territorial, d'expertise environnementale et littorale, d'autre part, en matière de conception de scénarios de développement, et, enfin, en conduite de projet permettant de dynamiser la démarche.

Il est ainsi proposé de faire appel à des compétences externes afin d'assister les services de la Communauté d'agglomération dans l'élaboration de son futur schéma de cohérence territoriale.

Le coût des études est estimé à 677 000 € HT, elles seront réparties en quatre lots, comme suit :

- Lot 1 Conduite de projet,
- Lot 2 État des lieux - diagnostic - évaluation environnementale - volet littoral,
- Lot 3 Études de définition - élaboration des scénarios de développement,
- Lot 4 Conception graphique du document final et reproduction.

Le montant global du marché impose de recourir à un appel d'offres européen, selon les articles 57 à 59 du code des marchés publics. Ce dernier sera organisé en trois phases successives :

- troisième trimestre 2006 : mise en concurrence sur les lots n° 1 et 2,
- mi 2007 : mise en concurrence sur le lot n° 3,
- mi 2009 : mise en concurrence sur le lot n° 4.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mener la procédure décrite et à signer les marchés correspondants.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE**